

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 28 (1887), p. 145-152

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1887__28__145_0

© Société de statistique de Paris, 1887, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 5. — MAI 1887.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 AVRIL 1887.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Yvernès.

M. HENNEQUIN demande une légère rectification au compte rendu des observations qu'il avait présentées dans la dernière séance. Il rappelle que la fixité des petites agglomérations communales dans l'Est peut, jusqu'à un certain point, s'expliquer par ce fait que ces petites communes possèdent des biens patrimoniaux importants, de telle sorte que, pouvant vivre à l'aise avec le produit de ces biens, elles n'ont eu et n'ont aucun intérêt à se réunir à d'autres communes.

Le procès-verbal est ensuite adopté.

M. le Président rappelle à la Société la cause qui a fait reporter au 4^e mercredi d'avril la séance ordinaire de la Société. Ce retard est dû aux réunions que vient de tenir à Rome l'Institut international de statistique qui, parmi ses membres, compte le Président actuel de la Société et six de ses anciens présidents, MM. Juglar, Levasseur, Vacher, Cheysson, Léon Say et de Foville, son Secrétaire général, M. Toussaint Loua, et deux membres de son Conseil, MM. Broch et Bertillon.

La session de Rome, qui s'est tenue du 12 au 16 avril, a été des plus intéressantes, et bientôt, c'est-à-dire dès qu'on aura reçu les procès-verbaux rédigés, sous la surveillance du Bureau, par notre jeune secrétaire, M. Liégeard, un rapport fera connaître l'importance des travaux du Congrès.

Ce qu'il est permis de dire jusqu'à présent, c'est que les membres français de l'Institut y ont largement coopéré, par leurs communications et leurs rapports. Ils ont reçu de nombreux témoignages de sympathie autant des délégués italiens que de ceux des autres nations.

La plus grande cordialité n'a cessé de régner dans le Congrès, et l'unanimité

avec laquelle il a été fait choix de Paris pour la 2^e session qui doit se tenir en 1889, donne lieu d'espérer que les liens qui se sont formés à Rome se cimenteront dans notre patrie, au grand avantage de tous les membres de l'Institut et au profit de la science qui les a réunis dans un effort commun.

La session a été ouverte par le Ministre du commerce, assisté du Ministre des finances d'Italie, et du syndic de Rome. Elle a été close par le Ministre du commerce, dont les allocutions, celle du début comme celle de la fin, ont soulevé les plus légitimes applaudissements.

Leurs Majestés le Roi et la Reine d'Italie ont daigné recevoir les membres de l'Institut, et leur bienveillant accueil restera comme l'un des meilleurs souvenirs de notre voyage dans leur beau pays. (*Applaudissements.*)

Il est procédé à l'élection de nouveaux membres.

Sont nommés, à l'unanimité, membres titulaires de la Société :

Sur la présentation de MM. Wilson et Robÿns :

M. TIPHAIGNE, directeur général de l'enregistrement des douanes et du timbre;

Sur la présentation de MM. Wannaque et Turquan :

M. SÉNÉCHAL, rédacteur à la *Statistique générale de France*.

Sur la proposition du Bureau, le titre de *membre associé* est décerné à M. Auguste NICAISE, juge de paix à Châlons-sur-Marne, auteur de travaux archéologiques remarquables sur le Mexique, dont un extrait a paru dans le numéro d'avril du Journal de la Société.

M. le Président rappelle que le prochain congrès des Sociétés savantes aura lieu le 31 mai à midi, et qu'il y a lieu de procéder à la désignation des délégués avant le 5 mai (dernier délai). Les membres de la Société qui voudraient traiter une ou plusieurs des questions inscrites au programme sont invités à se faire inscrire chez le Secrétaire général.

M. Limousin s'inscrit pour traiter la question des syndicats professionnels.

Il est donné lecture d'une lettre du président de la Société de géographie, invitant la Société de statistique à se joindre à elle pour proposer au Ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition, l'organisation d'une exposition rétrospective de la science française. Ces deux sociétés contribueraient ainsi et sans s'imposer de sacrifices à une manifestation d'une haute portée.

M. le Président est invité à s'associer au but poursuivi par la Société de géographie.

M. le Président communique à la Société le programme du 6^e Congrès international d'hygiène et de démographie, qui doit se tenir à Vienne (Autriche) du 26 septembre au 2 octobre prochain.

MM. les membres de la Société de statistique qui auraient l'intention de prendre part à ce Congrès, sont invités à envoyer leur adhésion à M. K. Th. von Inama-Sternegg, président de la section de démographie, 1, Schwarzenbergstrasse, 5, à Vienne.

M. le Secrétaire fait l'énumération des ouvrages adressés à la Société pour sa bibliothèque (1). Il regrette que M. Keller soit absent, car il aurait rendu compte du

(1) Voir à la fin du procès-verbal.

dernier volume paru de la *Statistique minérale* que vient de nous adresser le Ministre des travaux publics.

M. FLECHEY demande la parole pour dire quelques mots sur la *Statistique agricole de 1885*, dont un exemplaire a été adressé à la Société de statistique. Cette statistique, qui vient d'être publiée par le ministère de l'agriculture, inaugure une nouvelle série de ce genre de documents. Jusque-là une partie de ces renseignements avait paru sous deux formes distinctes, élaborées qu'elles étaient par deux services différents, l'un appartenant au ministère du commerce (statistique générale de France), l'autre à celui de l'agriculture (bureau des subsistances). Il n'est pas besoin de relever les inconvénients qui en résultaient, d'autant plus que ces renseignements, relatifs à une même année, étaient fournis au public à des époques très diverses.

A partir de 1886, le ministère de l'agriculture se trouva seul chargé de la statistique agricole annuelle. On se rappellera que ce document renferme, en dehors de la récolte annuelle, du nombre des animaux de ferme et de leurs produits, des renseignements divers sur les poids et les prix et les importations et exportations des produits et denrées agricoles, ainsi que sur l'approvisionnement de Paris. En outre, des tableaux rétrospectifs, relatifs à des périodes décennales et même vingtennales, permettent de relever les mouvements survenus dans les principaux produits et les prix des denrées.

M. TURQUAN dépose sur le bureau de la Société de statistique, de la part de l'auteur, M. N. Claude (des Vosges), sénateur, le rapport fait au nom de la commission d'enquête sur la consommation de l'alcool. Ce rapport se compose de deux gros volumes, atteignant ensemble 1,100 pages de texte, et d'un atlas de statistique graphique.

Le rapport général proprement dit fait l'objet du premier volume. Voici le plan d'après lequel il a été écrit : Dans le préambule, l'honorable sénateur expose les raisons qui l'ont amené à demander au Sénat l'enquête ; l'historique de la consommation et du régime de l'alcool, ainsi que l'examen des diverses enquêtes relatives à ce sujet, font l'objet de chapitres spéciaux. Puis la réglementation de la fabrication, de la vente des alcools est passée en revue, et traitée de main de maître ; les autorités les plus grandes, comme celles de M. le Dr Lancereaux, du Dr Lunier, le regretté président de la Société de statistique, de MM. Audigé et Dujardin-Beaumetz, et enfin les dépositions spéciales de MM. Bardy et Girard, éminents chimistes, le premier, chef du laboratoire du ministère des finances, le second du laboratoire municipal, ont été d'un précieux concours pour les travaux de la commission d'enquête. L'étude de la puissance toxique des alcools autres que ceux de vin et de l'influence d'une consommation exagérée de ces alcools sur les forces physiques de l'homme et sur son état moral, a conduit l'honorable rapporteur à consacrer des monographies spéciales à l'affaiblissement de la natalité, à la mortalité, à l'abâtardissement de certaines populations notoirement adonnées à l'alcoolisme. L'aliénation mentale, le suicide, les morts accidentelles, le nombre des cas de réforme constatés aux conseils de révision dans leur rapport avec l'alcoolisme, ont donné lieu à autant d'études distinctes, du plus haut intérêt.

La production chez les distillateurs et chez les bouilleurs de cru, le commerce

des alcools, la consommation, par département et par recette, le nombre des débitants de boissons, considérés à différentes époques et d'après leur répartition sur le territoire, ont également fait l'objet de statistiques spéciales, sur lesquelles l'orateur regrette de ne pouvoir s'étendre.

Les travaux qui ont alimenté le rapport et qui en constituent le développement se trouvent consignés dans une annexe spéciale très volumineuse ; pour n'en citer que quelques-unes, M. Turquan signale à la Société les statistiques très détaillées, fournies à l'enquête :

Par le ministère de la guerre, sur le nombre des exemptés dans quelques départements ;

Par le ministère des finances, sur la consommation de l'alcool pur par recette, contrôle ou poste ; sur la récolte des cidres ;

Par le ministère de la justice, sur les condamnations pour ivresse, et sur la criminalité, pendant les dernières années ;

Par le ministère de l'intérieur, sur l'aliénation mentale due à l'alcoolisme (période 1860-1885), etc., etc.

Le régime des spiritueux, leur consommation, ainsi que les effets de l'alcoolisme sont examinés dans la plupart des pays étrangers, d'après les documents authentiques les plus récents.

Pour ce qui est de l'annexe intitulée *Atlas de statistique graphique*, qui a été dressé sous la direction de M. Claude, président de la commission d'enquête et rapporteur général, par les soins de M. Turquan, l'auteur de l'atlas expose brièvement les procédés qu'il a employés et le but qu'il a poursuivi : l'atlas se divise en trois parties bien distinctes. Après l'introduction raisonnée de tous les diagrammes ou cartogrammes, on se trouve en présence de douze diagrammes orthogonaux, qui ont pour but de rendre sensibles les allures des différents phénomènes économiques ou sociaux dont il a été question dans le rapport, pendant une période variant de 35 à 50 années. Ces diagrammes ont trait principalement à la fabrication des alcools, au commerce, aux prix et à la consommation, enfin à l'aliénation mentale, au suicide, etc.

Une série de cartes teintées, à l'échelle uniforme de 4,500,000^e, montre quelle a été la répartition géographique de la consommation des boissons alcooliques à diverses époques, et fait ressortir d'une façon saisissante les progrès incessants de cette consommation. Ces cartes ont été établies suivant le procédé des courbes de niveau, avec teintes plates interposées, tantôt avec une seule couleur plus ou moins intense, et dans ce cas, une courbe rouge très saillante détermine la position de la valeur moyenne, tantôt avec deux couleurs, bleue et rouge, plus ou moins foncées, suivant l'écart du phénomène par rapport à la moyenne générale, laquelle est indiquée par une zone blanche.

Les principales de ces cartes, qui constituent la deuxième partie de l'Atlas, ont trait à la consommation des alcools en 1873, et dans la période 1881-1885, à la consommation des vins en 1873 et 1885, à la consommation des cidres, des bières, etc., à la répartition des débits de boissons en 1879, et en 1885 à la répartition de l'ivresse publique, de l'aliénation mentale, du suicide, enfin de la criminalité.

M. Turquan montre ainsi que l'alcool tend à remplacer le vin partout où la consommation de cette dernière boisson a diminué. Il insiste sur la ressem-

blance qui existerait, d'après lui, entre la carte de la consommation totale de l'alcool pur contenu dans les diverses boissons, et celle de la criminalité, et surtout entre la carte de l'ivresse et celle de la consommation de l'alcool et des débitants de boisson.

Il termine son exposé en expliquant les trois dernières cartes de son Atlas, qui ont une assez grande dimension pour lui avoir permis d'établir la répartition de la consommation par tête de l'alcool pur dans chacune des recettes ou postes, qui sont au nombre de 2,400 environ. Une de ces cartes s'applique à l'année 1881, la seconde à 1885.

Un simple coup d'œil jeté sur ces cartes permet de juger l'intensité de la consommation de l'alcool dans les différentes parties même d'un département. Par exemple dans la Seine-Inférieure, la consommation moyenne générale, qui est de 13 litres en 1885, n'est que la résultante de consommations plus ou moins élevées, variant entre 6 litres et 23 litres d'alcool pur, par tête (les femmes et les enfants étant compris pour le calcul dans le chiffre de la population).

Plusieurs remarques importantes sont faites par M. Turquan : l'accroissement exceptionnel de la consommation de l'alcool sur le bord de la Méditerranée et dans le bassin du Rhône, et ensuite la modération apparente du consommateur le long de la frontière du Nord. Alors qu'il est établi que la Belgique n'a rien à envier, sous le rapport de l'alcoolisme, aux départements de la Normandie, à ceux de la Somme et du Pas-de-Calais, comment expliquer la diminution que nous constatons, pour tous les cantons du département du Nord, dans la consommation de l'alcool imposé, autrement que par des fraudes et une contrebande très active ? Poussant plus loin ses recherches, M. Turquan a analysé la consommation de l'alcool ; dans une carte spéciale des environs de Paris, il montre que l'influence de la latitude se fait déjà sentir, et qu'au nord de Paris, il se consomme beaucoup plus d'alcool que dans les recettes situées au midi de la capitale. Il faut reconnaître d'ailleurs que, là encore, la consommation a fait de grands progrès ; l'inspection seule du déplacement des courbes de niveau l'indique clairement.

Pour mieux faire ressortir encore la marche ascendante de la consommation, M. Turquan a dressé une carte qu'il appelle « différentielle », destinée à représenter les différences des consommations en 1881 et en 1885. Les parties teintées en rouge indiquent les recettes qui ont vu leur consommation augmenter ; les teintes bleues accusent une diminution. Or, une grande dépression s'est produite dans la consommation taxée, en 1885, partout où la récolte des cidres avait été exceptionnellement abondante, en 1883 et 1884. M. Turquan voit dans cette coïncidence une nouvelle preuve de la fraude pratiquée par les bouilleurs de cru, et pense même que le préjudice fait au Trésor est en raison même de l'importance de la récolte.

Revenant au rapport général sur l'enquête, M. Turquan mentionne rapidement les principales conclusions arrêtées par la commission : suppression du privilège des bouilleurs de cru, contrôle hygiénique obligatoire, et rectification des alcools dans des établissements régionaux, par des syndicats ayant la faculté de délivrer des récépissés négociables, quadruplement des licences, etc.

A raison de l'importance de la question, il demande enfin, au nom de M. Claude, qu'une des prochaines séances soit consacrée à la discussion du rapport et de ses conclusions.

M. le Président remercie M. le sénateur Claude, des Vosges, de l'important travail dont il a bien voulu faire hommage à la Société.

M. GIMEL fait la communication suivante :

« Messieurs, dit-il, dans votre séance du 19 janvier dernier, j'ai eu l'honneur de vous soumettre deux propositions tendant, l'une à faire insérer dans les Recueils administratifs des préfectures les relevés *par commune* des cotes de contenance exécutés en 1884; l'autre à être autorisé à faire, sous les auspices de notre Société, aux Archives nationales ou autres dépôts publics, quelques recherches pour découvrir des documents statistiques qui pourraient aider à constater l'état de division de la propriété vers la fin du XVIII^e siècle. D'après l'accueil que vous avez fait à ces propositions, notre honorable Président a bien voulu écrire, sur le premier point, à M. Boutin, directeur général des contributions directes, et sur le second, à M. Maury, directeur général des archives. Ce m'est un devoir de vous rendre compte du résultat de ces démarches.

« M. Boutin a remis au ministre des finances une note concluant à ce qu'il soit donné suite à la proposition d'insérer les relevés des cotes de contenance dans les Recueils administratifs; il pense que la décision ministérielle sera favorable; et, comme il me l'exprimait, il y a une quinzaine de jours, dès qu'elle lui aura été notifiée, il donnera à son personnel, dans les départements, des instructions en conséquence. Nous pouvons donc compter sur le succès et nous en serons encore une fois redevables à M. Boutin.

« Quant au second point, j'ai remis à M. le directeur général des archives la lettre de M. Yvernès. Je dois tout d'abord rendre hommage au bon accueil que j'ai reçu. M. Alfred Maury, à qui de pressantes occupations ne permettaient pas de donner suite personnellement à la demande dont j'étais porteur, m'a adressé à l'un de ses subordonnés qui, avec beaucoup d'empressement et d'obligeance, m'a montré la seconde partie de l'inventaire sommaire des archives, c'est-à-dire celle de l'époque postérieure à 1790 (la première partie est à la libre disposition du lecteur). Nous avons choisi de concert les documents qui nous ont paru de nature à présenter les informations cherchées : fonds des comités des assemblées, du contrôle général des finances, impôt territorial, cadastre, correspondance des intendants, etc., etc. Mais le hasard ne m'a pas encore servi. J'avais particulièrement en vue des pièces telles que les états de situation de la confection des rôles de la contribution foncière qui ont dû être, à n'en pas douter, fournis en 1789, 1790, 1791. Un moment je me suis cru sur la piste, quand m'est tombé sous la main une lettre de M. Legrand, devenu plus tard premier commis des finances chargé des contributions directes, lequel écrivait, en 1792, à l'abbé Lompret, membre du comité des finances : « J'espère être dans peu de jours en mesure de vous fournir l'état que vous me demandez sur la situation de la confection des rôles. » J'ai suivi cette piste; j'ai trouvé l'état annoncé : malheureusement il indiquait le nombre des paroisses pour lesquelles les rôles étaient confectionnés, mais non comme cela se pratique depuis, celui des articles compris dans ces rôles, c'est-à-dire des cotes foncières. Faut-il désespérer d'atteindre le but que je me suis proposé ? Pas encore : je persiste dans mes recherches, et s'il m'arrive l'heureuse fortune qu'elles aboutissent, j'aurai soin de vous en faire part.

« A défaut des états de situation relatifs à la confection des rôles de la contribu-

tion foncière créée en 1790, il est d'autres renseignements dont je m'arrangerais : ce seraient ceux relatifs aux rôles des VINGTIÈMES, « *le plus territorial des impôts de l'ancien régime* », suivant l'expression de Necker. Ces renseignements ne feraient pas connaître assurément, avec précision, le nombre des propriétaires pas plus, d'ailleurs, que nos relevés des cotes foncières ; mais ils procureraient un terme de comparaison d'une véritable valeur et que nous aurions tort de négliger, mais il faudrait les avoir pour une importante portion du territoire. Cette réflexion m'est inspirée par ce qui est arrivé, précisément en fait des rôles des vingtièmes, à propos de ce que j'appellerai la fameuse lettre de M. de Fontette, en date du 16 novembre 1772, année dans laquelle les intendants avaient reçu mission d'opérer une majoration du produit des rôles : 2 sols pour livre.

« M. Taine, dans ses *Origines de la France contemporaine* parues en 1875, a cité (p. 453) la lettre et en a reproduit cette phrase : « Sur 150,000 cotes que « fournit ma généralité, il y en a peut-être plus de 50,000 dont l'objet n'excède pas « 5 sols, et peut-être encore autant qui n'excèdent pas 20 sols. »

« M. Baudrillart, en 1880, dans les *Populations agricoles de la Normandie*, reproduit la citation et semble disposé à en conclure que la grande division du sol était chose faite vingt ans avant la Révolution.

« Enfin M. de Foville, en 1885, après avoir cité la lettre, dit :

« Le Calvados avait 162,101 cotes foncières en 1826	
182,773	— en 1851
185,634	— en 1873 (chiffre maximum)
178,032	— en 1883

« Ces chiffres semblent s'adapter à celui de M. de Fontette ; mais les limites du « Calvados ne coïncident pas avec celles de la généralité de Caen qui comprenait « en moins Pont-l'Évêque et Falaise, en plus Mortain, Saint-Lô, Avranches, Coutances et Valognes. »

« Toute prudente que soit cette réserve, elle laisse supposer que le nombre des cotes foncières en 1772 était à peu près identique à celui de 1880. Or, voici le nombre qui, en 1880, correspond aux 150,000 cotes de 1772.

« Élection de Caen	51,712
— Bayeux	30,056
— Vire	31,740
— Avranches	40,509
— Coutances	58,220
— Mortain	24,950
— Saint-Lô	38,544
— Valognes	39,749
	315,480

315,000 au lieu de 150,000. L'assertion de M. de Fontette, étant admis qu'elle méritât, malgré sa forme dubitative, d'être prise au pied de la lettre, autoriserait à penser que la petite propriété existait dès le milieu du XVIII^e siècle, mais non qu'elle était en 1772 ce qu'elle est devenue un siècle plus tard. Quand ma communication ne produirait pas d'autre effet que d'appeler l'attention des statisticiens sur ce point et sur les moyens de parvenir à le mettre en lumière, vous voudrez bien admettre, j'ose l'espérer, qu'elle n'aura pas été dépourvue de toute utilité. Si

je ne parviens pas à trouver aux Archives nationales le nombre d'articles des rôles de vingtièmes, nos confrères dans les départements le trouveraient peut-être aux archives des intendances. Je fais appel à leur zèle. »

L'ordre du jour appelle la communication de M. LIMOUSIN sur les *Voies de transports par terre et par eau*.

Ce travail, dont la lecture termine la séance, sera inséré dans un des plus prochains numéros du Journal.

M. le Président fixe ainsi qu'il suit l'ordre du jour de la prochaine réunion :

1° Communication de M. Thulié, sur l'*Enfance assistée* ;

2° Discussion du Rapport de M. Claude, des Vosges, sur l'*Alcoolisme* ;

3° *Les Accidents du travail*, par M. Duhamel ;

4° *Statistique des biens communaux*, par M. de Crisenoy.

La séance est levée à onze heures un quart.

Ouvrages présentés.

FRANCE. — *Rapport sur la consommation de l'alcool en France*, par M. Claude (des Vosges), sénateur. 2 vol., avec atlas.

Statistique des syndicats d'hydraulique agricole. 1 vol., publié par le Ministère de l'agriculture. Paris, 1887.

Statistique de l'industrie minérale (1885), publié par le Ministère des travaux publics. Paris, 1887.

NORVÈGE. — *Fascicules statistiques*, n^{os} 31, 32, 33 et 34, concernant l'état sanitaire du pays, la justice criminelle, les chemins de fer et la navigation.

PAYS-BAS. — *Mouvement de la population* (4 volumes), 1882, 1883, 1884 et 1885.

Rapport sur l'état de l'instruction publique en 4 fascicules, avec cartes, année 1883-1884.

Relevé quinquennal des causes de décès.

Journaux. — Revues. — Documents divers.

Uebersichten der Weltwirtschaft, von Dr von Neumann-Spallart.
Stuttgart, 1887. (Julius Maier, éditeur.)

Notre confrère, M. X. de Neumann-Spallart, vice-président de l'Institut international de statistique, a bien voulu faire hommage à la Société de la nouvelle édition de son *Annuaire statistique*, laquelle fournit, pour les années 1883 et 1884 et même pour les années 1885 et 1886 les renseignements les plus précis sur la production agricole et manufacturière de la plupart des États du monde.

Cet ouvrage contient donc, et sous un format commode, les notions qui intéressent le plus l'économiste et le statisticien, et il serait vivement à souhaiter qu'il en fût fait une traduction française, car s'il y a, chez nous, plus de documents qu'il n'en faut pour connaître la France, M. de Neumann a seul réussi à établir un *Annuaire international*. C'est là un grand service rendu à la science, et l'auteur a droit à tous nos remerciements.

T. L.